

Parcoursup 2021 : lettre d'information aux chefs d'établissement n°4



Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,

Cette lettre d'information met à votre disposition, au fur et à mesure de l'avancement de la procédure Parcoursup, des informations et des ressources utiles à partager avec les équipes éducatives et administratives de votre établissement, les élèves et les parents d'élèves.

Vous trouverez ici le numéro 4 de la lettre qui porte sur :

- L'accompagnement des élèves jusqu'au 11 mars 2021, date limite pour la formulation des vœux
- La remontée des bulletins scolaires du 2nd trimestre ou du 1er semestre
- L'affichage dans le dossier Parcoursup des élèves des notes du baccalauréat qu'ils ont obtenues en 1ère
- La saisie de la fiche Avenir par les équipes pédagogiques
- Des informations sur l'organisation par certaines formations sélectives de leurs épreuves écrites et/ou orales de sélection dans le cadre de la crise sanitaire
- Un rappel concernant les cordées de la réussite

Cette fin de phase d'inscription et de formulation des vœux s'inscrit dans **un contexte sanitaire qui rend sans doute encore plus important l'accompagnement des élèves, notamment des plus fragiles, afin de les rassurer et de les aider à se projeter vers leur poursuite d'études dans le supérieur.**

L'appui que vous apportez avec vos équipes, en particulier les professeurs principaux, en lien avec les psychologues de l'éducation nationale et les personnels d'orientation en académie, a déjà été très actif depuis l'ouverture de la plateforme : nous vous en remercions sincèrement.

Les équipes académiques et nationales ainsi que l'Onisep sont évidemment mobilisées pour vous accompagner ainsi que vos équipes, les élèves et leur famille.

FORMULATION DES VŒUX : ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS DURANT LA SEMAINE DU 8 MARS 2021

La période de formulation des vœux sur Parcoursup se termine le **jeudi 11 mars 2021 à 23h59** (heure de Paris).

Si l'essentiel des lycéens s'est déjà inscrit sur Parcoursup, les derniers jours laissés aux candidats pour formuler leurs vœux de poursuite d'études seront l'occasion d'un nombre important de saisies sur la plateforme. Dans ce contexte et pour anticiper les interrogations des lycéens et de leur famille, **un accompagnement spécifique doit être mis en place la semaine du 8 mars 2021 :**

- **Organisation de temps d'échanges dans les lycées**

Comme chaque année, pour accompagner et conseiller les lycéens durant cette période importante pour eux, **des temps d'échanges doivent être organisés la semaine du lundi 8 mars 2021** par les professeurs principaux, et éventuellement les professeurs référents et les personnels d'orientation. **Ces temps d'échanges tiendront évidemment compte de l'organisation en place dans les lycées dans cette période de crise sanitaire. Ils veilleront à toucher l'ensemble des lycéens.**

A cet effet, nous vous rappelons qu'un **outil de pilotage pour le suivi des vœux de vos élèves est mis à votre disposition ainsi qu'à celle des professeurs principaux et référents sur le site de gestion de Parcoursup** (rubrique "Pilotage" de l'onglet "Elèves"). Cet outil vous permet de suivre au plus près la situation de chacun de vos élèves et d'identifier les candidats ayant des besoins spécifiques. [Consultez sur Eduscol la fiche « L'outil d'aide au pilotage Parcoursup 2021 »](#)

Par ailleurs, il est **important de rappeler aux lycéens pendant ces temps d'échange qu'ils auront jusqu'au jeudi 8 avril 23h59 (heure de Paris) pour compléter leur dossier (en particulier la rédaction des projets de formation motivés) et confirmer leurs vœux.**

Vous pouvez également leur rappeler qu'ils **ne pourront confirmer leurs vœux qu'à partir du moment où leurs bulletins scolaires auront été remontés et affichés dans leur dossier** (cf. infra).

Rappel : **le site d'information Parcoursup.fr regroupe de nombreuses ressources pour les élèves et leur famille :**

- [Une page de conseils et de questions fréquentes](#)
- [Des outils d'aide à l'orientation](#)
- [Une fiche d'aide à la rédaction du projet de formation motivé](#) et [une fiche pratique pour compléter la rubrique activités et centre d'intérêt](#)
- [Une page dédiée aux études de santé](#)
- [Une vidéo et des conseils pour aider les élèves qui souhaitent intégrer une formation en apprentissage à trouver un employeur](#)
- [Une présentation des dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant](#)
- [Une FAQ détaillée sur les différentes phases de la procédure](#)

Ce sont des ressources utiles pour les temps d'échange que nous vous invitons aussi à relayer aux élèves et à leur famille via l'ENT et le site de votre établissement.

Par ailleurs, les [tchats](#) pour accompagner les élèves se poursuivent jusqu'au 8 avril 2021 et les précédents tchats restent consultables.

- **Les services d'assistance usager aux niveaux académique et national sont mobilisés avec des ouvertures exceptionnelles.**

Les élèves et leur famille peuvent poser toutes leurs questions via

- la rubrique « Contact » depuis leur dossier Parcoursup
- le numéro vert gratuit 0 800 400 070 (du lundi au vendredi de 10h à 16h) qui sera **disponible exceptionnellement samedi 6 mars de 10h à 16h et jusqu'à 18 heures les 10 et 11 mars**
- les comptes sociaux Parcoursup ([Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#))

Le service académique de l'information et de l'orientation (SAIO) de votre académie est également à votre disposition et à celles des enseignants pour répondre à toutes les questions.

LES REMONTÉES DES BULLETINS SCOLAIRES DU 2nd TRIMESTRE (OU 1^{er} SEMESTRE)

Pour une grande majorité des formations, les notes et appréciations du bulletin du 2^{ème} trimestre ou du 1^{er} semestre de terminale sont indispensables pour permettre aux lycéens de confirmer chacun de leurs vœux sur Parcoursup le 8 avril 2021 au plus tard.

- **Si vous avez indiqué participer à la remontée automatique des notes au moment du paramétrage de Parcoursup, et si vous ne l'avez pas encore effectuée, nous vous invitons vivement à transférer les notes et les appréciations du 2^{ème} trimestre ou du 1^{er} semestre dès que possible dans Parcoursup.**

Pour vous aider, vous disposez d'un guide méthodologique sur le site de gestion de Parcoursup, onglet « Informations ». N'hésitez pas à envoyer un message via le formulaire contact si vous rencontrez des difficultés techniques.

Pendant la 1^{ère} semaine d'avril, les élèves pourront consulter les notes et appréciations remontées et vous signaler une erreur ou un oubli.

Attention : si vous n'avez pas effectué ou terminé cette remontée dans Parcoursup **avant le 3 avril 2021**, vos élèves pourront saisir ou compléter eux-mêmes leurs bulletins scolaires. Les élèves concernés recevront un courriel automatique de Parcoursup les invitant à le faire. Si vous effectuez ou terminez la remontée après le 3 avril 2021 alors celle-ci remplacera les informations éventuellement saisies par les élèves.

- **Si vous n'avez pas souhaité participer à la remontée automatique des notes au moment du paramétrage de Parcoursup, nous vous invitons à rappeler à vos élèves qu'ils doivent saisir leurs notes pour confirmer leurs vœux avant le 8 avril 2021 (23h59 – heure de Paris).**

L’AFFICHAGE DES NOTES DU BACCALAURÉAT DÉJÀ OBTENUES DANS LE DOSSIER PARCOURSUP

Les notes du baccalauréat déjà obtenues par les élèves seront affichées dans le dossier Parcoursup des lycéens après le 11 mars. Les élèves pourront ainsi les visualiser sur leur dossier Parcoursup à la rubrique « Scolarité > Baccalauréat ».

Il est important que vous puissiez inviter les élèves à vérifier les informations renseignées : si un élève constate une information mal renseignée, manquante ou tout autre point qui ne correspond pas à son parcours, il doit le signaler à la direction de son établissement. **Dans ce cas, vous devez, en fonction de la nature des signalements, contacter le département des examens et des concours de votre académie (pour tous les éléments relatifs au baccalauréat) ou corriger la scolarité de l'élève dans Parcoursup. Ces corrections doivent intervenir avant le 8 avril 2021 (23h59 - heure de Paris).**

LA FICHE AVENIR

Nous vous invitons à relayer les informations ci-dessous aux enseignants et professeurs principaux ou référents de votre établissement.

- **Les fiches Avenir à saisir par les équipes pédagogiques**

La fiche Avenir, outil de dialogue entre votre lycée et les formations de l'enseignement supérieur, est un élément essentiel du dossier de chaque élève de terminale sur la plateforme Parcoursup.

Le module « fiche Avenir » est ouvert depuis le 15 février sur le site de gestion Parcoursup (rubrique « Accès Fiche Avenir »). Les professeurs, professeurs principaux ou référents et chefs d'établissement peuvent **renseigner ou vérifier les éléments de la fiche Avenir de chaque élève de terminale jusqu'au 2 avril 2021, 23h59** (heure de Paris), au plus tard.

Important – nouveauté 2021 : les chefs d'établissement ont la possibilité cette année de déclarer plus de 2 professeurs principaux (PP) ou référents (PR) par classe, afin de tenir compte des différentes organisations mises en place dans les LEGT.

Un « pas à pas » disponible sur le site de gestion Parcoursup (onglet Informations / rubrique Documentation) **explique comment ouvrir des droits pour les professeurs principaux et référents et décrit les modalités de saisie de la fiche Avenir respectivement pour les professeurs, professeurs principaux ou référents et chefs d'établissement.**

Par ailleurs, les équipes pédagogiques concernées retrouveront également sur le site de gestion un « pas à pas » sur la fiche Avenir pour les étudiants ayant suivi une formation en classe passerelle et qui formulent à nouveau des vœux sur Parcoursup pour être admis en STS à l'issue de leur parcours.

- **Les modalités de vérification des fiches Avenir par les élèves et leur famille**

Pendant la 1^{ère} semaine du mois d'avril, les élèves et leur famille pourront consulter les notes et éléments de classement renseignés sur la fiche Avenir associés à chacun de leurs vœux (pour mémoire, les appréciations des professeurs et votre avis ne seront consultables qu'à compter du 27 mai 2021).

Il est important que vous puissiez inviter les élèves et leur famille à vérifier les notes renseignées et à vous signaler au plus vite les éventuelles erreurs et saisies manquantes afin qu'elles puissent être rectifiées ou complétées avant leur transmission aux établissements d'enseignement supérieur.

Vous trouverez dans la fiche pratique « La fiche Avenir de la procédure Parcoursup » un modèle de message à personnaliser que vous pourrez leur diffuser avant le 3 avril 2021 pour faire état de cette phase de consultation/vérification.

[Consultez sur Eduscol la fiche pratique « La fiche Avenir de la procédure Parcoursup »](#)

INFORMATION DES CANDIDATS SUR LES ÉPREUVES ÉCRITES ET/OU ORALES DE SÉLECTION MISES EN PLACE PAR CERTAINES FORMATIONS SÉLECTIVES

Certaines formations sélectives organisent des épreuves écrites et/ou orales de sélection dans le cadre de la procédure Parcoursup. Cette information est portée à la connaissance des élèves sur la fiche de chaque formation concernée.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fixé un cadre spécifique pour ces formations. Si certaines formations ont pu depuis

l'ouverture de la plateforme afficher plusieurs modalités de sélection possibles (variables selon la situation sanitaire), toutes devront pouvoir afficher aux élèves avant le 11 mars 2021, les modalités définitives retenues pour l'organisation de ces épreuves.

Les élèves pourront ainsi connaître au début de la semaine du 8 mars les modalités définitives retenues par les formations qui organiseront en avril-mai 2021 des épreuves écrites et/ou orales de sélection. Les élèves seront d'ailleurs informés par mail si une formation pour laquelle ils ont formulé un vœu modifie les modalités pratiques de ses épreuves de sélection pour tenir compte de la situation sanitaire.

RAPPEL CONCERNANT LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Dans le cadre de la politique d'égalité des chances, les établissements d'enseignement supérieur peuvent tenir compte de la participation des bacheliers aux dispositifs de type cordées de la réussite dans le cadre de l'examen des candidatures de la procédure parcoursup.

A cette fin, les proviseurs des établissements concernés ont été invités à identifier les élèves bénéficiaires de ces dispositifs d'égalité des chances, via les saisies dans les outils SIECLE et le cas échéant Parcoursup. Chaque élève concerné pourra ensuite décider dans son dossier Parcoursup s'il souhaite que cette information apparaisse parmi les éléments du dossier qui seront adressés aux formations pour lesquelles il formule des vœux.

A noter : si la remontée SIECLE des élèves de Terminale sur Parcoursup est déjà intervenue, la mise à jour de la BEE ne sera pas reportée dans Parcoursup. Il convient donc que cette mise à jour soit également faite dans Parcoursup via la rubrique « Elèves » en saisissant l'information dans la scolarité de l'élève grâce à la nouvelle fonctionnalité développée à cet effet.

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DE LA LETTRE D'INFORMATION

- Les solutions pour les élèves qui n'ont pas formulé de vœux avant le 11 mars 2021
- L'accompagnement prévu pour la période de confirmation des vœux

Nous vous remercions pour votre implication et l'accompagnement que vous assurez auprès de vos élèves.

